

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022,  
VOTEZ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE !**

*Ça prend quelques minutes pour les 4 prochaines années.*



**Pour voter, rien de plus simple !**

Munissez vous de vos identifiants transmis à votre domicile

Connectez-vous sur :

<https://cdg31.alphavote.com/Identification> ou flashez le QR Code



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

### Agents territoriaux des collectivités affiliées au CDG31 : votre vote compte !

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, **votez par voie électronique** pour être représenté au sein des instances du personnel pour les 4 prochaines années.

### À QUOI SERT MON VOTE ?

Mon vote permet d'élire les représentants du personnel au sein des instances consultatives (CAP, CCP et CST).

Ainsi, en votant, je protège mes droits et participe à un dialogue social de qualité.



### CAP, CCP, CST, KÉSAKO ?

#### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Les CAP ont pour rôle de donner un avis ou d'émettre des propositions, avant que l'autorité territoriale ne prenne sa décision, sur des questions d'ordre individuel liées à la situation et à la carrière des fonctionnaires (exemple : refus de titularisation, de formation, de temps partiel, de télétravail...).

Il existe une commission par catégorie (A,B,C). Elle ne concerne que les fonctionnaires.

#### COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

La CCP est consultée pour les questions d'ordre individuel (refus de temps partiel, télétravail, licenciement...) concernant les agents contractuels de droit public (A, B, C).

#### COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Issu de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le CST départemental (collectivités de moins de 50 agents) est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail dans les collectivités territoriales et les établissements publics.

Le CST ne concerne pas seulement les fonctionnaires, mais aussi les agents publics contractuels et les agents de droit privé (emplois aidés, apprentis).

## QUI PEUT VOTER ? ET POUR QUELLES INSTANCES ?

• **FONCTIONNAIRES TITULAIRES**, quel que soit votre grade, en exercice, en congé parental ou en détachement durant la période du vote.

→ Vous votez pour la **Commission Administrative Paritaire**

ET le **Comité Social Territorial (CAP et CST)**

• **FONCTIONNAIRES STAGIAIRES**, quel que soit votre grade, en exercice, en congé parental ou en détachement durant la période du vote.

→ Vous votez pour le **Comité Social Territorial**

• **AGENTS CONTRACTUELS, EN CDD, EN CDI**, sous réserve de conditions de durée et de conditions d'ancienneté, en exercice, en congé parental ou en congé rémunéré

→ Vous votez pour la **Commission Consultative Paritaire**

ET le **Comité Social Territorial (CCP et CST)**

• **APPRENTIS ET CONTRACTUELS DE DROIT PRIVÉ** sous réserve de conditions d'ancienneté et de durée du contrat

→ Vous votez pour le **Comité Social Territorial (CST)**

### SI MA COLLECTIVITÉ COMPTE



- DE 50 AGENTS

+ DE 50 AGENTS



Le CST est placé auprès du CDG31 :

**JE VOTE EN LIGNE !**

Le CST est installé dans ma collectivité :

**JE VOTE SELON LES MODALITÉS DÉFINIES PAR MON EMPLOYEUR.**

## COMMENT VOTER ?

Vous avez reçu par courrier, à votre domicile :

- les identifiants ;
- les modalités d'accès au site de vote par Internet ;
- les professions de foi et la liste des candidats.



### À retenir !

Le vote se fait uniquement par voie électronique en quelques clics sur le site :

<https://cdg31.alphavote.com/identification>  
pendant la période du 1<sup>er</sup> décembre à 9h  
au 8 décembre 2022 à 17h30.

Vous pourrez voter depuis :

- **votre domicile**, sur tout équipement (ordinateur, smartphone, tablette) connecté à Internet, **24h/24 et 7j/7**
- **l'ordinateur mis à disposition sur votre lieu de travail**
- **les permanences de 9h à 16h30 :**

au **CDG31**  
590 rue Buissonnière  
31690 Labège

à la **mairie de Pechbonnieu**  
23 route de S<sup>t</sup>-Loup-Cammas  
31140 Pechbonnieu

à la **permanence du CDG31  
de S<sup>t</sup>-Gaudens**  
Résidence du Square  
33 rue Victor Hugo  
31800 Saint-Gaudens

## BESOIN D'AIDE ?

Contactez les équipes du CDG31

05 81 91 93 20  
de 9h à 16h30

## PROBLÈME TECHNIQUE ?

Contactez Alphavote

n° vert 0 805 03 10 22  
24h/24 et 7j/7

## DES DONNÉES PROTÉGÉES, UN VOTE SÉCURISÉ

**Votre vote est confidentiel**, il vous appartient :

- de ne pas divulguer vos identifiants personnels ;
- de vous isoler pendant le vote ;
- de vous déconnecter à la fin de la démarche.

La plateforme de vote est conforme à la réglementation en vigueur et a été expertisée par un organisme indépendant.

Le secret du vote et la protection des données sont ainsi respectés.

